



Décision

Attribution du marché de travaux n°22070

Travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement des Eaux usées sur le Territoire Porte des Landes – Communes de Casteljaloux et Damazan - 3 Lots

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment :

- ses articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 relatifs à la procédure adaptée ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-03-21-00001 en date du 21 mars 2022 et ses statuts applicables au 21 mars 2022 ;

VU le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

VU la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-présidents Territoriaux, des vice-présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ;

VU la délibération syndicale n°21_064_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président dans l'ordre du tableau, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

VU la délibération syndicale n°20_045_C en date du 17 septembre 2020 relative à l'affectation des vice-Présidences territoriales et des Présidences de commission thématiques ;

VU l'avis favorable de la commission MAPA qui s'est tenue le 16 décembre 2022 à 11h00 ;

CONSIDÉRANT le marché de Service n°018/2020 relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et de ses branchements / renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées et de ses branchements, pour une mise en séparatif des réseaux – Commune de Casteljaloux – Secteur Place Jean Jaurès, conclu avec le bureau d'études LS ingénierie en date du 17 mars 2021 et notifié le 29 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT le marché de Service n°22056 relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées avec branchements – Commune de Casteljaloux – Secteur Caubaun, conclu avec le bureau d'études LS ingénierie en date du 9 mai 2022 et notifié le 11 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT le marché de Service n°22058 relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées avec branchements – Commune de Damazan – Secteur Larapite, conclu avec le bureau d'études LS ingénierie en date du 18 mai 2022 et notifié le 13 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'avis de marché n°22-133437 relatif aux travaux susmentionnés, a été envoyé à la publication dans le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics le 6 octobre 2022 et que la date limite de remise des offres était fixée au 2 novembre 2022 à 12 heures ;

CONSIDÉRANT que suite à un complément apporté au dossier de consultation des entreprises relatif à l'ajout du Plan Général de Coordination, un nouvel avis de marché n°22-135146 modificatif a été envoyé à la publication dans le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics le 10 octobre 2022 afin de prolonger la date limite de remise des offres au 7 novembre 2022 avant 12 heures ;

CONSIDÉRANT le dossier de consultation des entreprises remis aux candidats via le profil d'Acheteur lors de la consultation et notamment son règlement de Consultation avec :

- son article 1.4 concernant l'attribution maximale des lots au nombre de 2 pour un seul candidat ;
- son article 2.2.1 qui contraint la transformation du groupement conjoint en un groupement solidaire ;
- son article 8.3.1 qui permet à l'acheteur de négocier ou non à l'issue de l'analyse des offres, sans être tenu d'en informer l'ensemble des candidats, et d'organiser cette négociation, avec les candidats de son choix qui n'ont pas été éliminés en application de l'article 8.2 ;

CONSIDÉRANT que six plis ont été réceptionnés sur le profil acheteur ; que les plis ont été ouverts par l'Entité Adjudicatrice le 7 novembre 2022 à 17h45 ; que les variantes étaient autorisées pour cette consultation ; que ces plis représentaient douze offres pour les trois lots sur la solution de base, dont trois offres pour le lot 1, quatre offres pour le lot 2 et cinq offres pour le lot 3 ; que ces offres ont été remises pour analyse au Maître d'œuvre de l'opération le 8 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'analyse des offres et compte tenu de la disparité des prix unitaires entre les entreprises, et à la demande du Maître d'œuvre une phase de demande de précisions a été réalisée via la plateforme Démat-Ampa le 16 novembre 2022 pour l'ensemble des entreprises avec une réponse avant le 21 novembre 2022 à 12h.

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse final des offres remis par le Maître d'œuvre en date du 1er décembre 2022 ; l'avis de la commission MAPA susvisée de retenir les candidats proposés par le Maître d'œuvre après validation des demandes de précisions ;

La Présidente

DÉCIDE de conclure et de signer, les marchés de travaux relatifs aux travaux sur des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées sur le territoire Porte des Landes – Communes de Casteljaloux et Damazan, avec les candidats suivants, classés n°1 au regard des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation :

Nom ou Raison sociale des candidats	Montant des offres retenues
Lot n°1 SOGEA Sud-Ouest Hydraulique Centre de LAROQUE TIMBAUT Lieu-dit « Le Bioule » - 47340 LAROQUE TIMBAUT	246 629,75 € H.T.
Lot n°2 COUSIN PRADERE ZI de Marchés – BP50089 82104 CASTELSARRASIN	291 409,40 € H.T.
Lot n°3 COUSIN PRADERE ZI de Marchés – BP50089 82104 CASTELSARRASIN	469 694,50 € H.T.

RAPPELLE que le délai d'exécution des travaux était fixé dans les pièces de la consultation à 5 mois (2 mois pour la période de préparation et 3 mois pour la période d'exécution des travaux) ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2022 du budget annexe « Eau Potable » et du budget annexe « Assainissement Collectif » ;

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical

Fait à Agen, le 20 décembre 2022
Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC